

Où bénéficier du tiers payant avec ma carte ?

Le tiers payant est accessible pour tous les actes médicaux réalisés dans le parcours de soins coordonnés, lorsque le professionnel ou l'établissement de santé accepte de l'appliquer.

Présentez systématiquement votre carte Vitale et votre carte de tiers payant pour en bénéficier.



Pharmaciens



Actes de laboratoire



Opticiens



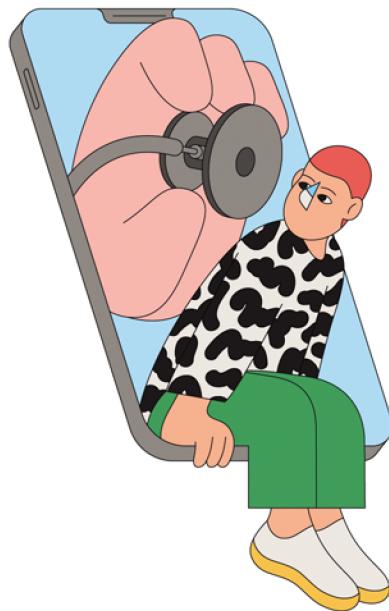
Audioprothésistes



Chirurgiens-dentistes et centres dentaires



Hôpitaux, cliniques...



Retrouvez également une version dématérialisée de votre carte de tiers payant sur votre **Espace personnel en ligne ou sur votre appli mobile MGEN**.

Pour détacher facilement
votre carte, **pliez préalablement**
le papier sur les perforations
(ou découpez-la).

Codifications

PHCN	Pharmacie à 30%*, 65%** et accessoires (60%**)
PHOR	Pharmacie à 15%
MEDE	Médecin généraliste et spécialiste
SVIL	Sage-femme, Laboratoire, Radiologue, Auxiliaire médical, Fournisseur (sauf opticien et audioprothésiste), Psy
TRAN	Transport sanitaire
CSTE	Centre de santé hors dentaire
OPAU	Opticien et Audioprothésiste
DESO	Soins dentaires
DEPR	Prothèse dentaire
DEOR	Orthodontie
EXTE	Soins externes sauf prothèse dentaire
HOSP	Hospitalisation (hors Soins externes)

* 80% et ** 90% pour le régime local Alsace-Moselle.

Circuit de tiers payant

OC	Organisme complémentaire
VM	Viamedis

Contacts adhérents

Votre espace personnel

Sur l'application



Sur le site
monespaceadherent.mgen.fr

Par téléphone

3116
(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

MGEN EFFICIENCE SANTE
TSA 71513
53106 MAYENNE CEDEX

Accueil :

La liste de nos points d'accueil est disponible
sur mgen.fr



EFFICIENCE SANTE

Carte de tiers payant mutualiste